

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2386

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 41

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« mois »

insérer le mot :

« avant » ;

II. – En conséquence, compléter le même alinéa 2 par les mots :

« précédant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.